



Compte rendu de l'audience auprès du groupe philosophie de l'Inspection générale 20 septembre 2017

Étaient présents :

pour l'Inspection générale : Souâd Ayada, doyenne, Frank Burbage , Mark Sherringham ;

pour l'APPEP : Nicolas Franck, président, Marie Perret, vice-présidente.

Nous remercions nos interlocuteurs d'avoir accepté de nous recevoir. Nous nous réjouissons que le dialogue avec l'Inspection générale, auquel l'APPEP a toujours été attachée, soit renoué après une interruption de quatre années dont nous n'avons pas compris les motifs.

Nous présentons les principales actions entreprises par l'APPEP :

- la « réflexion sur l'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain », engagée depuis l'année dernière¹, qui a connu un premier bilan d'étape à l'occasion du colloque organisé en juin dernier, et qui aboutira, dans le courant de cette année, à des propositions précises sur le programme, les exercices et les épreuves ;
- le numéro hors-série de la revue *L'enseignement philosophique* « Professeur de philosophie, Entrer dans le métier² » que nous distribuons gratuitement à nos nouveaux collègues, stagiaires et contractuels, et qui est très favorablement accueilli ;
- le rapport sur le baccalauréat³, qui fait la synthèse du questionnaire que l'APPEP propose aux correcteurs depuis 2015 ; nous travaillons dans une optique résolument constructive et voulons contribuer à l'amélioration de l'examen ; c'est la raison pour laquelle nos rapports sont accompagnés d'un certain nombre de propositions, que nous sommes heureux de pouvoir exposer à nos interlocuteurs ;
- le Prix lycéen du livre de philosophie⁴, qui a rencontré, dès sa première édition, un succès inattendu qui n'a, depuis, cessé de se confirmer.

¹ <http://www.appep.net/lenseignement-de-la-philosophie-aujourd'hui-et-demain/>

² <http://www.appep.net/entrer-dans-le-metier/>

³ http://www.appep.net/mat/2016/01/APPEP_RapportBac2015.pdf et http://www.appep.net/mat/2017/01/APPEP_RapportBac2016.pdf

⁴ <http://prixphilo.org>

Nous abordons ensuite l'ordre du jour.

Le baccalauréat

Nous redisons notre attachement à cet examen national et souhaitons évidemment que la philosophie fasse partie des épreuves terminales du nouveau baccalauréat annoncé pour 2021. La participation importante des collègues à notre questionnaire annuel témoigne de l'importance que l'examen revêt pour eux : il détermine le travail de l'année.

L'organisation

Nous rappelons la nécessité d'anticiper l'épreuve de philosophie. Les délais de correction sont trop courts compte tenu de la charge de correction et varient sensiblement d'une académie à l'autre : la date de remise des copies aux correcteurs et celle de rentrée des notes sont plus favorables dans certaines académies que dans d'autres. Ce que certains rectorats réussissent à faire doit pouvoir être étendu à tous. Quoi qu'il en soit, nous demandons ainsi que l'épreuve de philosophie ait cette année lieu le lundi 11 juin. Nous évoquons plus particulièrement les dysfonctionnements qui nous ont été signalés par les correcteurs dans les trois académies franciliennes (convocations tardives et parfois contradictoires, mauvaise ventilation des copies, pressions exercées sur certains correcteurs pour retirer des copies supplémentaires sans ordre de mission, etc.). Même si le calendrier est fixé par le ministère et non par l'Inspection générale, nos interlocuteurs se disent sensibles à nos demandes et les appuieront.

Les sujets

Nous faisons part des critiques de nos collègues quant au choix de certains sujets. Nous évoquons notamment le texte de Foucault en S lors de la dernière session, ainsi que les difficultés posées par les deux sujets sur la raison en ES et, plus encore en série technologique, choisis par très peu de candidats. Il nous est répondu qu'ils ont été formés selon les procédures normales, c'est-à-dire conçus et testés par des professeurs de philosophie et choisis par les universitaires, des recteurs et l'Inspection générale.

Nous déplorons l'opacité qui préside à la conception des sujets : les réponses au questionnaire sur le baccalauréat révèlent que la quasi-totalité de nos collègues ignorent tout de la manière dont les sujets sont composés et choisis. Nous demandons donc que la procédure soit expliquée à tous et que les commissions de conception et de test des sujets fassent l'objet d'un renouvellement plus fréquent afin que le plus grand nombre de professeurs puisse y participer. Nos interlocuteurs sont bien conscients de la méconnaissance du processus, long et complexe, de conception et de choix des sujets. Ils s'engagent à publier une note d'explication à l'attention des professeurs de philosophie et à encourager l'organisation par les IA-IPR de réunions d'information, ou même de stages, sur cette question, afin que chacun puisse prendre conscience de la difficulté de l'exercice. Ils entendent œuvrer au renouvellement des commissions, en limitant à quatre ans la

participation des professeurs, et en nommant de jeunes collègues dans les commissions chargées de la conception des sujets et des collègues plus expérimentés dans celles qui les testent.

Les épreuves

Nous relayons la demande insistante d'une réflexion collégiale sur les exercices proposés en séries technologiques. Les correcteurs considèrent massivement que les épreuves du baccalauréat ne sont plus adaptées. Nous évoquons la possibilité d'une épreuve orale. Pour les séries générales, nous souhaitons que les attentes quant au « sujet-texte » soient clarifiées et regrettons que les *Recommandations* de janvier 2016 restent silencieuses sur ce sujet.

Il nous est répondu qu'un oral est impossible à organiser pour des raisons budgétaires, qu'avec la nouvelle épreuve dans la série STHR, la demande de nouvelles épreuves a été satisfaite et que les *Recommandations* peuvent être modifiées.

À propos de cette réforme de l'épreuve en série STHR, initiée par la DGESCO dans le cadre plus large d'une refonte de cette filière, nous demandons s'il y aura des « sujets zéro » et si un bilan de la nouvelle épreuve sera fait. Nos interlocuteurs répondent positivement à ces deux questions en nous garantissant que nous aurons connaissance du bilan.

Les commissions d'entente et d'harmonisation

Nous demandons que le nombre de correcteurs réunis dans ces commissions soit limité à 25, pour permettre une plus libre circulation de la parole. Nous rappelons que l'APPEP est favorable à la généralisation du travail sur les « copies tests », qui facilite l'entente entre les correcteurs. Nous apprécions également que ces copies soient communes à plusieurs académies et demandons la généralisation de ce procédé, qui permet aux correcteurs de prendre connaissance des discussions qui ont eu lieu dans d'autres académies et ainsi d'homogénéiser la correction.

Sur le premier point, nos interlocuteurs entendent notre argument, mais objectent qu'une commission plus nombreuse permet d'élargir l'horizon de chaque correcteur.

L'oral

Nous demandons que les critères d'évaluation de l'épreuve orale soient mieux définis afin d'harmoniser les attentes des correcteurs. Nous déplorons qu'il y ait si peu d'échanges sur cette question pendant l'année scolaire. À tout le moins, il faudrait qu'un temps soit consacré à ces échanges au moment des réunions d'harmonisation, pour garantir un traitement équitable aux candidats. Nous faisons part des difficultés de nos collègues à intégrer l'étude de l'œuvre suivie au travail qu'ils accomplissent durant l'année, compte tenu des diminutions d'horaires et surtout des résistances des élèves, qui ont de plus en plus de mal à lire une œuvre complète.

Nos interlocuteurs considèrent que l'étude de l'œuvre suivie fait partie intégrante du programme, qu'elle n'a pas pour vocation première et unique de préparer les élèves à l'oral, mais bien de traiter les notions. Il faut donc articuler l'étude de l'œuvre à celle des notions. Nous leur faisons remarquer qu'il est de plus en plus difficile de faire faire ce

travail aux élèves. Il nous est répondu qu'il faut rester ferme sur ce sujet et ne pas céder.

À propos de la réforme à venir du baccalauréat, l'Inspection générale n'a pas plus d'information que nous sur la place de la philosophie. Fera-t-elle ou non partie des quatre épreuves terminales ? Ces quatre épreuves comprendront-elles l'épreuve anticipée de français ? ce qui limiterait à trois le nombre d'épreuves passées à la fin de la Terminale. La réforme du baccalauréat annoncée sera-t-elle accompagnée d'une réforme du lycée ?

Nous répondons que, quels que soient les projets à venir, il reste trois sessions à assurer selon les modalités actuelles, et que les professeurs de philosophie souhaitent faire leur travail le mieux possible, en garantissant des conditions d'évaluation fiables et justes aux élèves.

L'EMC

Les professeurs de philosophie ont bien du mal à obtenir ces heures⁵. Dans les conseils pédagogiques, leurs demandes sont rarement entendues. Ils ont d'autant plus besoin de l'appui de l'Inspection de philosophie que celle d'histoire-géographie n'a pas ménagé ses efforts pour que cet enseignement revienne aux collègues de cette discipline. Si nous refusons d'entrer dans une logique de concurrence, nous ne pouvons que constater, dans l'attribution de ces heures, un déséquilibre défavorable à nos collègues, alors que le programme d'EMC en classe terminale s'articule au programme de philosophie⁶. En outre, l'obtention de cet enseignement permettrait un allègement du nombre de classes confiées à chaque professeur.

L'Inspection générale ne voit pas de lien privilégié entre le programme d'EMC et celui de philosophie et considère que de nombreux professeurs de philosophie sont déjà chargés de cet enseignement lorsqu'ils en font la demande. Elle entend toutefois nos arguments sur nos besoins horaires et s'engage à demander à la DGESCO la réécriture de la note de février 2015 sur l'attribution de l'EMC dans les séries technologiques⁷ (aux termes de laquelle les professeurs d'histoire-géographie « ont vocation » à prendre en charge cet enseignement) et, pour les séries générales, une note rappelant que les professeurs de philosophie peuvent se voir attribuer cet enseignement.

D'un point de vue plus général, elle engage les professeurs de philosophie à demander l'appui de leur IPR avant que les problèmes se posent. Il est alors plus facile d'agir et l'intervention de l'IPR, avant un conseil d'enseignement ou avant que ne soient décidés des dédoublements est plus efficace. Il est plus facile de prévenir les maux alors qu'il est à peu près impossible de les guérir.

Les horaires et les dédoublements

Nous rappelons la dégradation de nos conditions de travail, causée par la réduction à 3 h l'enseignement de la philosophie dans les classes de la série S, et la perte du dédoublement dans les séries technologiques. L'Inspection générale nous garantit qu'elle agit continûment pour le rétablissement des dédoublements.

⁵ Les actions de l'APPEP sur l'EMC : <http://www.appep.net/category/emc/>

⁶ Les ressources publiées par l'APPEP : <http://wp.me/P7cX3r-HA>

⁷ <http://www.appep.net/lettre-a-la-dgesco-sur-lattribution-de-lemc-aux-professeurs-de-philosophie/>

Le statut des « Recommandations du groupe de philosophie concernant le travail dans les classes de philosophie »

Cette note publiée en septembre 2015 et actualisée en janvier 2016 n'est pas satisfaisante. Son statut est ambigu : s'agit-il de recommandations, comme leur titre l'indique, ou bien d'instructions, comme le laisse penser leur publication sur les sites académiques et leur usage par les IPR lors des visites d'inspection ? L'APPEP souhaiterait que ce texte donne aux professeurs de philosophie des repères plus clairs et mieux ajustés aux réalités de leur enseignement⁸.

Nos interlocuteurs affirment sans ambiguïté qu'il ne s'agit que de recommandations, discutées et validées collégialement. Elles sont destinées à faciliter le travail des professeurs et notamment l'organisation des devoirs sur table, qui réclament une entente avec les collègues d'autres disciplines. Elles offrent un appui aux collègues pour obtenir des aménagements d'emploi du temps. Considérant que ce texte, qui n'a pas été entériné par la Dgesco, peut toujours être modifié, l'Inspection générale nous invite à lui adresser une note synthétisant nos critiques.

Les formations initiale et continue.

Nous regrettons la marginalisation de la philosophie dans la formation des maîtres et l'indigence de bon nombre de formations proposées par les ÉSPÉ aux stagiaires. L'APPEP souhaite que les formateurs des ÉSPÉ conservent une charge d'enseignement dans le secondaire et qu'ils soient renouvelés afin de conserver un contact avec ce qui se fait dans les classes. L'Inspection générale avoue son impuissance sur ce point.

À propos de la formation continue, nos interlocuteurs regrettent avec nous les disparités entre les académies. Dans beaucoup d'entre elles, les raisons budgétaires expliquent la faiblesse de l'offre.

Le Capes interne et les contractuels

Nous exprimons notre surprise et notre incompréhension à propos de la fermeture du Capes interne de philosophie pour la prochaine session, alors que le CAER reste ouvert et que le nombre de contractuels est particulièrement élevé en philosophie. Nos interlocuteurs partagent nos sentiments. À notre inquiétude de voir la philosophie visée par une mesure qui épargne les autres disciplines, ils répondent qu'il s'agit d'une décision purement budgétaire de Bercy qui ne vise pas la philosophie en tant que telle. Si l'enseignement privé a été épargné, c'est parce qu'il relève d'un autre « bloc budgétaire ». Souâd Ayada nous informe qu'elle a alerté sur ce point la doyenne de l'IGEN et lui a adressé une note.

Nous souhaiterions que chaque contractuel puisse avoir un professeur référent dans l'établissement où il enseigne. Cette demande est approuvée par l'Inspection générale, qui déplore également la hausse du nombre de contractuels, mais, compte tenu des contraintes budgétaires, elle a peu de chances d'être entendue.

⁸ http://www.appep.net/mat/2017/02/EP_Edito_67_2.pdf

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

À propos du Prix lycéen du livre de philosophie et des 24 heures de la philosophie, nos interlocuteurs tiennent à nous rappeler que les inspecteurs généraux sont tenus de respecter le principe de neutralité à l'égard des associations professionnelles et qu'ils ne sauraient ni approuver ni désapprouver les initiatives qu'elles prennent et qui sont décidées par les membres de leur bureau respectif.

Après un peu plus de deux heures d'une discussion dense, nous remercions nos interlocuteurs pour le temps qu'ils nous ont accordé.

Compte rendu rédigé par Nicolas Franck et Marie Perret.